

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Extrait du Registre**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON**

**SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

*Présents :* MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

*Absents excusés :* ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à PEYRON Michel, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à PARPILLON Christian, BLANCHET Ouria donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, SCARAFAGIO Stéphane, MARROU Jehanne, BERTRAND Gina.

*Absents :* GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, BACHENET Claude.

**RAPPORT N° 2025/240 : SMICTOM – Ressourcerie. Conventions de location et de prêt de matériel**

**Vu** l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 29 septembre 2025 ;  
Pour répondre à un nouveau besoin et aller plus loin dans la mise en avant du réemploi et de l'économie circulaire, il est nécessaire d'étendre les services de la ressourcerie par le prêt ou la location de matériels et/ou mobiliers.

Convention de location de meubles (principales dispositions) :

- Pour les associations ou privés
- Prix de la location : 20% du prix de vente du meuble par jour ouvré (du mardi au samedi) – à intégrer à l'arrêté de régie
- Facturation au prix de vente initial en cas de dégradation ou de perte

Convention de prêt (principales dispositions) :

- Pour les services de la CCSP et ses communes membres
- Prêt gratuit de mobilier tout autre matériel
- Facturation au prix de vente initial en cas de dégradation ou de perte

Les conventions sont annexées à la présente.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **D'APPROUVER** les tarifs de location et les conditions de prêt proposés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les conventions.

Ainsi fait les jours, mois, an susdicts



La Présidente,

Chantal EYMEOUD